

Championnat Suisse International de Dragon

Morges – du 1^{er} au 5 juin 2011

Avis de course

1. Organisateur

Club Nautique Morgien, CH – 1110 Morges, place de la Navigation 1
Tél. +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch, www.cnmorges.ch

- Président du comité d'organisation : Corinne Deutsch
- Président du comité de course : Vincent Zanlonghi
- Président du comité de réclamation : François Eggenberger
- Jaugeur : Joseph Zürfluh

En collaboration avec l'association de la classe DRAGON

- Président de la classe : Dieter Schmid.

Tél. : +41 31 931 61 69 Mobile : +41 79 653 36 55 E-mail : info@dragon-class.ch Site : www.dragon-class.ch

2. Lieu et dates

Le championnat se déroulera du mercredi 1er juin au dimanche 5 juin 2011 dans la baie de Morges.

3. Règles

La régata sera régie par :

- 3.1 Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF 2009-2012.
- 3.2 Le règlement de Swiss Sailing concernant les Championnats de Suisse.
- 3.3 Les règles de série de la classe Dragon.
- 3.4 Les instructions de course.
- 3.5 L'avis de course.
- 3.6 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 3.7 La langue officielle est le français.

4. Admissibilité

- 4.1 Le championnat est ouvert aux bateaux étrangers sous réserve d'être en règle avec leur autorité nationale et classe nationale.
- 4.2 Les participants doivent être membres d'un club affilié à l'ISAF. Pour les participants suisses, les directives de Swiss Sailing font foi.
- 4.3 Une licence temporaire de Swiss Sailing pourra être acquise sur place.
- 4.4 Le nombre de bateaux admis sera de maximum 45, la date d'inscription faisant foi.

5. Publicité

- 5.1 La publicité des participants est admise.
- 5.2 Publicité restreinte selon régulation 20 de l'ISAF.

6. Inscriptions

- 6.1 L'inscription se fera avec le formulaire ci-joint et doit être accompagnée des documents suivants :
- le certificat de jauge valable
 - Cartes de Swiss Sailing ou licences
 - Autorisation de port de publicité pour les bateaux suisses
 - Preuve d'assurance en responsabilité civile d'un montant minimal de CHF 1'500'000.-- et valable en compétition
- 6.2 L'inscription est à envoyer au Club Nautique Morgien à l'adresse susmentionnée (§1).
- 6.3 Délai d'inscription : Les inscriptions et les paiements doivent parvenir au club jusqu'au 15 avril 2011 (cachet postal).
Les inscriptions tardives sont acceptées jusqu'au 30 avril 2011 avec une surtaxe.
- 6.4 Finances : CHF 450.-- par bateau, à verser avec l'inscription, sur notre compte à l'UBS de Morges – n°IBAN N°CH45 0024 3243 G254 2318 0.
Inscription tardive : CHF 520.--.
- 6.5 Un forfait « régatier » de CHF 90.-- pour la soirée de Gala au Musée du CIO du samedi soir.
Un forfait « accompagnant » de CHF 150.--, pour les 4 jours, y compris la soirée de Gala au Musée du CIO.
Compris dans la soirée de Gala au CIO : Transport en bus – Apéritif – Visite du Musée – Repas dans le musée du CIO (vins – eaux – cafés et desserts compris).

7. Programme & manifestation

- 7.1 Horaires :
- | | | |
|-------------------------------|---------------|--|
| Mercredi 1 ^{er} juin | 10h00 - 19h00 | Contrôle de jauge
Accueil, confirmation des inscriptions, remise des instructions de courses |
| | 19h00 | Apéritif dînatoire de bienvenue aux concurrents au club, ouverture officielle de la manifestation |
| Jeudi 2 juin | 08h00 - 10h00 | Contrôle de jauge |
| | 11h00 | Ouverture officielle du championnat et briefing |
| | 14h30 | Premier signal d'avertissement possible
Remise de prix pour les gagnants du jour et apéritif au club |
| Vendredi 3 juin | 08h30 | Premier signal d'avertissement possible
Remise de prix pour les gagnants du jour et apéritif dînatoire au Château de Morges |
| Samedi 04 juin | 08h30 | Premier signal d'avertissement possible
Remise de prix pour les gagnants du jour |
| | 18h15 | Transport en bus pour la soirée officielle et repas dans les murs du musée du CIO à Lausanne |
| Dimanche 05 juin | 08h30 | Premier signal d'avertissement possible |
| | 13h00 | Dernier signal d'avertissement possible |
| | 15h00 env. | Distribution officielle des prix et clôture du championnat. |
- 7.2 Nombre de courses:
- Il est prévu de courir 9 courses maximum.
 - Le championnat sera validé si au moins 4 courses valables sont courues.
 - 3 courses au maximum pourront être courues par jour.

8. Jauge

- 8.1 Les contrôles des certificats de jauge, ainsi que les différents contrôles de jauge seront effectués dans le local à côté du club house.
- 8.2 Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

9. Parcours

Les parcours seront de type « banane ». *Voir plan annexé*

10. Système de pénalité

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigé.

11. Classement

- 11.1 Le système de classement "à minima" de l'annexe A des RCV s'appliquera.
- 11.2 Quand 4 courses ou plus auront été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les manches en retirant son plus mauvais score.
- 11.3 La remise des prix peut suivre à l'issue du délai de réclamations de la dernière manche courue.

12. Prix

- 12.1 Les prix suivants seront attribués :
 - Médailles pour les trois premiers bateaux.
 - Prix pour les trois premiers bateaux au classement général final.
 - Autres prix par tirages au sort et prix journaliers.

13. Amarrages et places de parc

- 13.1 Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage selon les instructions du garde-port et devra s'y conformer.
- 13.2 L'emploi de la grue est gratuit pour les participants au Championnat Suisse International de Dragon.
- 13.3 Une place de parc est prévue pour les remorques et celles-ci devront être impérativement déposées à cet endroit.
- 13.4 Une carte de parking sera remise aux participants lors de la confirmation d'inscription.
- 13.5 Aucun bateau concurrent ne pourra être sorti de l'eau durant le championnat sans autorisation préalable du Comité de Course ou du Comité de Réclamations.

14. Responsabilités et assurances

- 14.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 14.2 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimal de CHF 1'500'000.- et valable en compétition.

15. Informations aux participants et formulaire d'inscription

Voir documents annexés.